

MISSION LOCALE
DU BASSIN D'EMPLOI
DE RENNES

BILAN d'activité 2012



Le mot du Président



Philippe CAFFIN
Président de la Mission
locale de Rennes

La Mission locale a 30 ans

Célébrer un anniversaire, c'est évidemment jeter un regard dans le rétroviseur et nous sommes plusieurs ici à conserver en mémoire les moments forts qui ont jalonné la naissance puis la croissance de notre association. Car, conformément aux recommandations du Professeur Schwartz ce sont bien les acteurs du territoire, au premier rang desquels les élus, qui ont pris l'initiative voilà 30 ans de créer à Rennes, l'une des premières Missions locales de France. Ce réseau d'abord constitué de quelques structures pionnières s'est progressivement étendu au point de couvrir aujourd'hui l'ensemble du territoire national. Il a finalement traversé toutes les alternances politiques et fait consensus. L'IGAS lui a récemment consacré un rapport flatteur et nul n'a contesté la décision de confier à notre réseau la mise en œuvre des Emplois d'Avenir.

30 ans : la construction est solide et nous avons atteint l'âge de la maturité qui permet de se projeter dans l'avenir en mesurant avec lucidité nos faiblesses et nos forces.

Nul ne l'ignore : le présent et les perspectives immédiates sont sombres.

Croissance continue du chômage et en particulier celui des jeunes. Cette réalité nationale est fortement marquée dans le bassin rennais, jadis mieux épargné. Parce que la crise industrielle affecte durement notre bassin d'emploi, le différentiel favorable entre le taux de chômage national et local se réduit. Les jeunes, plus vulnérables que leurs aînés, sont les premières victimes de la mauvaise conjoncture. Ici le chômage des 16-25 ans augmente plus vite qu'ailleurs en Bretagne et en France.

Un taux de chômage est un indicateur parmi d'autres. Il ne dit rien des situations vécues par certains jeunes : précarité, solitude, fragilité psychologique, prise de risque physique, dégradation de l'image de soi... Ces formes de détresse ne concernent qu'une minorité des jeunes que nous accueillons et le chômage n'en est pas toujours l'origine, mais l'exclusion professionnelle accentue le sentiment d'exclusion sociale. Nos conseillers le vérifient tous les jours : il faut consacrer le temps de l'écoute à ces jeunes dont la situation réelle n'est traduite dans aucune statistique, et notre intervention auprès d'eux dans aucun résultat.

Parallèlement, l'Etat et les collectivités qui assurent l'essentiel de nos ressources sont confrontés aux contraintes de la maîtrise budgétaire. Alors que le réseau des Missions locales a besoin de se renforcer pour répondre à la double exigence des jeunes et des pouvoirs publics, nous sommes contraints de faire en quelque sorte plus, à moyens constants. Le risque réel porte sur la qualité du service rendu. Devrons-nous établir des priorités entre les jeunes accompagnés, entre les dispositifs qui nous sont confiés ? Ainsi, notre mobilisation pour les Emplois d'Avenir aura-t-elle un impact négatif sur la progression continue du nombre de jeunes en alternance depuis plusieurs années ?

Ce contexte ne nous empêche pas de discerner les signes positifs :

Au premier rang desquels je veux souligner l'engagement des salariés de la Mission locale qui font face directement à la montée du chômage et de la précarité, avec toutes leurs qualités professionnelles et humaines

L'équipe de la Mission locale, année après année, fait face à la demande croissante des jeunes. La mobilisation collective est réelle. Elle se mesure à différents indicateurs qui tous concordent : activité et résultats en progression, présence et notoriété accrue dans les territoires, professionnalisme reconnu par les partenaires.



BILAN d'activité 2012



Nous disposons aujourd'hui d'outils mieux adaptés aux jeunes accompagnés. Emplois d'avenir et contrats de génération, initié par l'Etat sur le volet emploi, contrats d'accès à la qualification par le Conseil Régional sur le volet formation, accompagnement spécifique des jeunes allocataires des minima sociaux par le Conseil Général sur le volet social.

Il nous semble enfin que nos partenaires financiers ont écouté nos arguments sur le poids réel de notre territoire à l'échelle de la Région. Cela se traduit en 2013 par une légère progression des subventions structurelles et par un partenariat nouveau et que je salue avec le Conseil Général.

Bien des choses ont changé en trente ans. La structure expérimentale des années 80 à laquelle on demandait de l'audace est devenue une institution pressée par les uns et les autres de fournir des résultats.

Il me semble cependant que l'état d'esprit qui est au fondement-même de notre association a traversé, intact, ces trente années : malgré l'évidence des statistiques, on ne se résout pas ici à considérer l'exclusion de certains jeunes comme une fatalité des temps modernes.

Philippe Caffin

Président de la Mission locale
du Bassin d'emploi de Rennes

Sommaire

■ L'activité en 2012	p.3-4
■ Les Jeunes accompagnés	p.5
■ Les Jeunes en cours de programme	p.6
■ Les nouveaux inscrits	p.7-8
■ Dispositifs et actions Les nouvelles actions 2012	p.9
■ Les actions engagées Bilans d'étape	p.10
■ En amont de la qualification	p.11
■ ZOOM sur ... Les sorties de POP* du premier trimestre 2012	p.12
■ L'accès à la qualification	p.13-14
■ L'accès à l'emploi	p.15-16
■ La Mission locale a 30 ans	p.17-18
■ Lever les freins à l'emploi :	
I - L'hébergement	p.19-20
II - La santé	p.21-22
III - La mobilité	p.23
■ Les aides attribuées	p.24
■ Les ressources des Jeunes	p.25-26
■ 2012 : les moments forts	p.27-28
■ Résultats comptables	p.29-30
■ Bilan social de 2012	p.31-32
■ Un métier peu connu Responsable administrative et financière	p.33
■ Orientations 2013	p.34



L'activité en 2012

En 2012, **9 655 jeunes** ont eu un contact avec la Mission locale.



BILAN d'activité
2012

I Répartition de l'accueil par Pays

Pays	Evolution 2011/2012 ou 2010/11	Suivi	1er accueil
Pays de Brocélande	+ 6%	829	343
CC de Bécherel	+ 14%	126	51
CC de Brocélande	+ 18%	109	64
CC de Montauban de Bretagne	+ 3%	94	52
CC de Montfort sur Meu	+ 14%	371	127
CC de St Méen Le Grand	+ 3%	129	49
Pays des Vallons de Vilaine + CC de Maure de Bretagne	+ 11%	611	293
CC de l'ACSQR	+ 28%	210	101
CC de Maure de Bretagne	+ 6%	92	42
CC du Pays de Moyenne Vilaine et du Semnon	+ 4%	309	150
Pays de Rennes	+ 13%	9163	3450
CC du Val d'Ille	+ 5%	144	71
CC du Pays de Châteaugiron	+ 17%	238	103
CC du Pays d'Aubigné	+ 30%	135	74
CC du Pays de Liffré et de la Bouexière	+ 32%	136	77
Rennes Métropole (hors Rennes-ville)	+ 6%	2257	1068
Rennes-Ville	+ 3%	5253	2057
Hors bassin d'emploi	+ 108%	52	6
Mission locale du bassin d'emploi de Rennes	0%	9655	4092

Après trois années de hausse soutenue, le nombre de jeunes accompagnés stagne en 2012 (+ 0,5%). En revanche, le nombre de jeunes accueillis pour la première fois continue d'augmenter (+4%).

Ces évolutions laissent entrevoir une forme de saturation de l'accueil, compte tenu des moyens (humains et techniques) à disposition : les plages réservées aux premiers accueils ne désemplissent pas (on note parfois plus d'un mois d'attente dans certains lieux de permanence avant l'obtention d'un premier rendez-vous !), et dans le même temps, les conseillers doivent poursuivre l'accompagnement des jeunes sans solution accompagnés depuis une ou plusieurs années.

Notons que :

- ☐ Le rééquilibrage amorcé en 2008 se poursuit : les rennais représentent désormais 54 % des jeunes accompagnés (contre 60% en 2010).
- ☐ L'implantation, désormais bien établie, de la Mission locale dans le Pays de Brocélande semble produire l'effet escompté : rappelons qu'en 2008, seulement 255 jeunes étaient connus de nos services, ils sont désormais 829 jeunes accompagnés par une équipe de 4 conseillers (3 conseillers en Insertion + 1 conseillère emploi).



Les jeunes accompagnés

En 2012, on note :

- La hausse du niveau de qualification des jeunes
- La répartition par âge est conforme à celle observée l'an dernier

Qu'est-ce qu'un jeune accompagné ?
Jeune ayant eu au moins un contact avec la Mission locale au cours de l'année

Les jeunes accompagnés



Répartition par tranche d'âge

	Total	%	Rapport 2011
Mineurs	395	4 %	4 %
18-21 ans	3915	41 %	40 %
22-25 ans	4699	49 %	50 %
Plus de 25 ans	646	6 %	6 %
Total	9612	100 %	100 %

Répartition par sexe

	Total	%	Rapport 2011
Femme	4747	49 %	50 %
Homme	4908	51 %	50 %
Total	9612	100 %	100 %

Répartition par niveau

	Total	%	Rapport 2011
Niveau > IV	804	8 %	8 %
Niveau IV	3134	32 %	30 %
Niveau V	3279	34 %	34 %
Niveau V bis	1523	16 %	17 %
Niveau VI	915	10 %	10 %
Total	9655	100 %	100 %

40%

des jeunes accompagnés ont un niveau égal ou supérieur au bac.

Les jeunes en cours de programme

En 2012, 5 463 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'un dispositif spécifique (57% des jeunes accompagnés).

Les entrées en programme

	Total	%
Programme Emploi d'Avenir <i>Accompagnement dans l'emploi des jeunes ayant signé un emploi d'avenir</i>	7	0%
Parcours coordonné <i>Accompagnement dans l'emploi des jeunes ayant signé un emploi d'avenir</i>	13	0%
PLE <i>Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi</i>	27	1%
Diversification <i>Accompagnement des jeunes femmes vers des métiers dits "traditionnellement" masculins</i>	35	1%
Appui renforcé <i>Accompagnement social, santé ou budget</i>	40	1%
Sortir de la rue <i>Accompagnement des jeunes en errance</i>	76	2%
Parrainage <i>Accompagnement vers l'emploi par un réseau de professionnels (actifs et retraités)</i>	94	2%
Dernier Recours <i>Accompagnement des jeunes sous main de justice</i>	126	3%
ANI <i>Accord National Inter professionnel</i>	160	4%
Accompagnement Service emploi <i>Accompagnement par un conseiller emploi de la Mission locale :</i> 1- CUCS Alternance (Accompagnement spécifique vers l'alternance pour les jeunes relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale) 2- CUCS IOD (Accompagnement spécifique vers l'emploi pour les jeunes relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, selon la méthode IOD, Intervention sur l'Offre et la Demande) 3- Accompagnement spécifique vers l'emploi pour les jeunes domiciliés hors territoires prioritaires	616	15%
PPAE - PAP <i>Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (convention de partenariat Mission locale/Pôle Emploi)</i>	1287	30%
OWS - RCA <i>Contrat d'insertion dans la Vie Sociale - Revenu Contractuel d'Autonomie</i>	1735	41%

25%

d'entrées en
programmes locaux

75%

d'entrées en
programmes nationaux

Ce tableau représente la diversité des dispositifs d'accompagnement. Les jeunes peuvent les enchaîner selon leur situation ou les cumuler selon leur statut. Néanmoins, il ne faut pas occulter toute la complexité que cette multitude de dispositifs induit : la spécificité des critères d'éligibilité, la traçabilité administrative, et la logique de résultats imposée constituent autant de contraintes dont pâtit le temps consacré à l'accompagnement.



Les nouveaux inscrits

Plus nombreux, plus jeunes, plus qualifiés.

Evolution du 1^{er} accueil



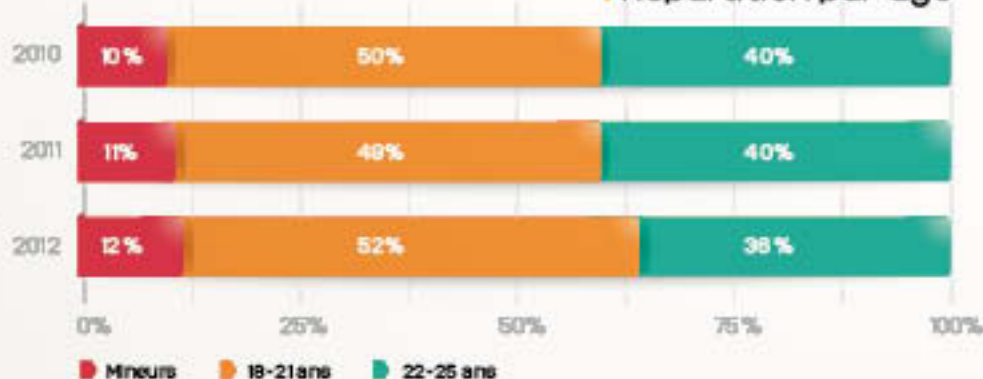
+4%

Le nombre de premiers accueils augmente en 2011 et 2012

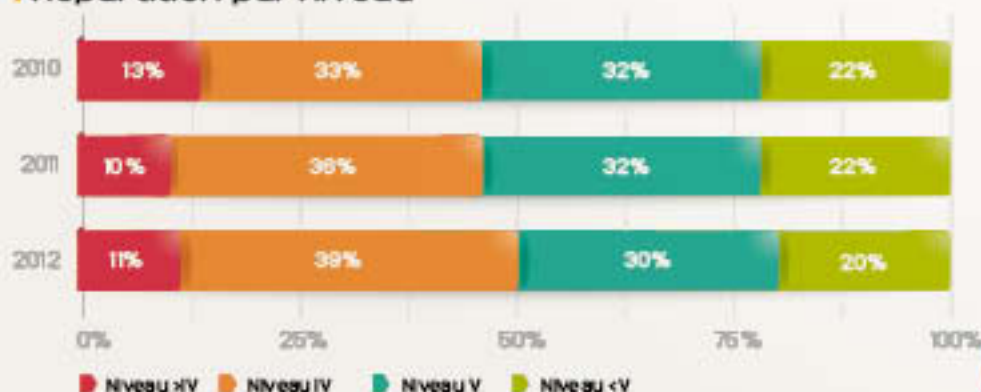
52%

ont entre 18 et 21 ans

Répartition par âge



Répartition par niveau



50%

ont un niveau égal ou supérieur au bac

Nous avons souhaité observer la cohorte des 750 jeunes, accueillis pour la première fois en 2012 et qui ont sollicité la Mission locale une seule fois. Qui sont-ils ? Quelle était leur demande ?

I Caractéristiques

		Cohorte observée	Ensemble 2012
Age	Plus de 22 ans	46 %	36 %
Niveau	Niveau supérieur ou égal au bac	59 %	50 %
Demande	Orientaion	28 %	36 %
	Vie sociale	9 %	4 %
Situation au 1er accueil	Emploi	24 %	16 %
	Formation	6 %	3 %
Volume		750	4092

Caractéristiques de cette cohorte :

- ① Plus âgée
- ② Mieux formée
- ③ En recherche d'emploi

Interview de Marie Losfeld

Quelles sont les spécificités de l'accueil dans un quartier ?

La spécificité de l'accueil de la Mission Locale dans un quartier est d'être hébergée par le CCAS et intégrée dans les Espaces Sociaux Communs (sauf à Maurepas).

Cette localisation présente un intérêt indéniable pour les jeunes puisqu'une grande partie des démarches à caractère social (CCAS, CDAS, CAF, Centre social...) est réalisée dans un même lieu, mais aussi pour les professionnels puisque les échanges avec les partenaires sont ainsi simplifiés : l'accompagnement des jeunes s'en trouve donc facilité.

L'une des particularités, c'est l'accueil sur le flux. Pouvez-vous nous en parler ?

L'existence d'une permanence sans rendez-vous est une spécificité du Blossne. En effet, tous les jeudis matins, les jeunes peuvent se présenter à l'accueil du CCAS afin d'être reçus par un conseiller de la Mission locale. Cette méthode d'accueil permet principalement de réduire le délai d'attente pour les rendez-vous

de 1er accueil, de répondre aux demandes urgentes ou pratiques (conventions de stage...), de pallier l'absentéisme aux rendez-vous fixés. Nous avons pu constater que les jeunes qui ont des difficultés à respecter les rendez-vous, maintiennent plus facilement le contact avec la Mission locale. La demande des jeunes est ainsi prise en compte même si son traitement est souvent différé.

Cette pratique représente une charge de travail supplémentaire pour le conseiller, nous sommes un peu victimes du succès de cette formule : nous recevons en moyenne 15 à 20 jeunes dans la matinée et la durée des rendez-vous est déterminée par le nombre de jeunes présents dans la salle d'attente. Le temps d'attente paraît parfois assez long pour les jeunes mais très peu renoncent.

Marie Losfeld
Conseillère
en insertion
Rennes, Quartier
le Blossne





Dispositifs et actions

Les nouvelles actions 2012

L'ANI

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé en avril 2011, confie aux Missions locales l'identification et l'accompagnement de 20 000 jeunes décrocheurs scolaires à l'échelle nationale.

L'objectif fixé pour notre Mission locale est de 143 jeunes. Pour chacun d'entre eux, trois phases successives (diagnostic, accompagnement et accompagnement dans l'emploi) sont programmées, sur une durée maximum

de 18 mois, avec pour objectif final l'accès à un emploi durable ou à une qualification.

L'objectif a été dépassé puisque 156 jeunes ont intégré le dispositif. Au 31 décembre :

- ① 13 jeunes sont en phase d'accompagnement dans l'emploi.
- ② 22 jeunes sont sortis du dispositif pour solution en emploi ou en formation.



La diversification

Les femmes ont en moyenne un niveau de qualification plus élevé que celui des hommes (48% de niveau bac ou plus), mais elles accèdent à l'emploi par des contrats précaires qui se concentrent sur deux secteurs (santé-social et commerce-distribution). L'égalité professionnelle entre hommes et femmes et l'égalité des chances constituent donc les objectifs principaux de ce dispositif.

Avec le concours de la DRDFE, la Mission locale a engagé une action volontariste afin de favoriser l'accès des femmes vers des métiers traditionnellement tenus par des hommes en mettant 3 actions en place :

- ① Sensibiliser des jeunes femmes à la diversification des choix professionnels
- ② Accompagner des jeunes femmes dans leur parcours diversifié vers l'emploi
- ③ Inciter puis accompagner des jeunes femmes vers la création d'entreprise

L'illettrisme

Aujourd'hui en France, plus de 3 millions de personnes rencontrent des difficultés pour lire, écrire et compter. En 2012, la Mission locale a mené des actions de lutte contre l'illettrisme, à la fois en direction du public mais également des professionnels.

- ② Un partenariat a été établi avec l'UDAF35 afin d'apporter une réponse complémentaire aux dispositifs existants (compétences clés par exemple) à destination du public en situation d'illettrisme. Depuis septembre 2012, l'UDAF35 s'appuie sur un réseau de bénévoles formés pour intervenir péda-

gogiquement auprès de personnes en situation d'illettrisme. Elle assure une permanence hebdomadaire dans les locaux de la Mission locale : 22 jeunes sont suivis dans le cadre de cette action.

- ③ Parallèlement, nous avons établi un partenariat avec le GREF pour organiser deux temps de travail à destination des conseillers. Une première séance a permis d'actualiser les définitions et repères sur l'illettrisme, une seconde a porté sur le repérage et la manière d'aborder la problématique avec le public.



Les actions engagées

Bilans d'étape

Dernier écrou

L'expérimentation Hirsch a pris fin (2 années), mais le programme «Dernier écrou» a été reconduit en 2012 grâce à la contribution financière du PLIE, du SPIP, de GEPSA et du FIPD. Rappelons que ce dispositif a pour objectif d'accompagner les jeunes sous main de justice vers une insertion durable, en mettant en place les moyens nécessaires (aménagement

de peine, semi-liberté, placement sous surveillance électronique) pour qu'ils puissent accéder à un emploi ou une formation et par la même occasion, réduire le risque de récidive. En 2012 : 123 jeunes ont été accompagnés, parmi lesquels 71 ont fait l'objet d'une entrée dans le dispositif. 47 jeunes sont sortis du programme, dont 24 en sortie positive (emploi ou formation).

Parrainage

Depuis plusieurs années, la Mission locale développe un réseau de parrains, actifs ou retraités qui consacrent du temps aux jeunes en recherche d'emploi. Cet accompagnement est complémentaire de celui réalisé par le conseiller Mission locale et peut prendre différentes formes :

- ① partager et transmettre ses connaissances du monde de l'entreprise,
- ② conseiller dans la rédaction de son CV, préparer ses entretiens d'embauche, en travaillant sur la valorisation des compétences
- ③ accéder à l'entreprise notamment par ses contacts.

Le réseau compte aujourd'hui 96 bénévoles : 51 mairaines et 45 parrains, 65 actifs (dont 22 de moins de 40 ans). Le tertiaire y est largement représenté (40 parrains).

152 jeunes ont bénéficié de ce programme en 2012 (98 entrés dans l'année). 35 sorties se sont conclues par un contrat de travail, 6 par une entrée en formation qualifiante.



La Poste

Par le biais de l'action Facteur +, 95 nouvelles entreprises ont entamé une collaboration avec la Mission locale en 2012, soit 3 fois moins qu'en 2011. Cette forte diminution trouve son origine dans le ciblage des secteurs d'activité : une base de données restreinte en 2012, donc moins de courriers expédiés.

Au total, 123 offres ont été captées lors de l'opération. Les CDD restent majoritaires parmi

les offres captées, leur part tend même à augmenter (47% en 2012, 33% en 2011), au dépens des CDI dont la part passe de 31% à 27% entre 2011 et 2012. La part des contrats en alternance reste stable à 26%.

115 jeunes ont été positionnés sur les offres Facteur+.

L'impact en 2012 est moindre puisque 9 d'entre eux ont signé un contrat de travail (soit 8% de MER réalisées contre 14% en 2011).



La Mission locale c'est également :

- ☐ Sortir de la Rue
- ☐ le RCA
- ☐ les Jeunes décrocheurs
- ☐ les Journées Défense et Citoyenneté
- ☐ Pass' Avenir
- ☐ Fil Rouge
- ☐ la création d'entreprise





En amont de la qualification

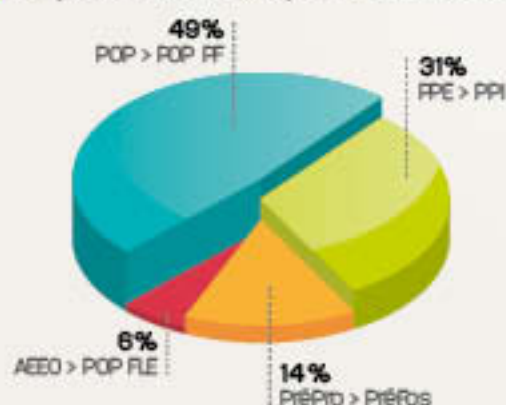
Entrées en phase d'orientation

		Femme	Homme	Total
Mobilisation	Compétences clés	17	8	25
	DRIP	362	321	683
	Autres prestations	165	210	375
Total mobilisation		544	539	1083
Pré formation	DRIP	65	55	120
	Autres prestations	5	20	25
Total Pré formation		70	75	145
Immersion en entreprise	EMT	53	55	108
	PMP	161	237	398
	service civique	16	10	26
Immersion en entreprise		230	302	532
Total		844	916	1760

62%

des entrées en phase de mobilisation relèvent d'une prestation DRIP

Répartition des prestations DRIP



Le Conseil Régional réorganise le DRIP* :

Prestation Préparatoire à l'Insertion : Elle permet à des jeunes sans qualification et sans expérience professionnelle, parfois sans idée de métier, de bénéficier d'un accompagnement « sur mesure » et d'une remise à niveau.

Plateforme d'Orientation Professionnelle : Elle permet de définir ou de valider un projet professionnel et de construire un plan d'action afin d'entrer en formation qualifiante.

Plateforme d'Orientation Professionnelle Français langue étrangère : Elle permet à des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle de bénéficier d'un apprentissage de la langue française en tant que langue étrangère.

Préformation Sectorielle : Elle permet à des personnes de préciser leur projet professionnel et de se préparer à l'entrée en formation qualifiante du secteur visé. Elle s'adresse aux personnes sans qualification ou de faible niveau de qualification.

www.bretagne.fr

* DRIP : Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle

ZOOM sur... Les sorties de POP*
du premier trimestre 2012

236 jeunes
sont sortis
de POP au
cours du 1^{er}
semestre

73%
ont validé la POP

Situation au 01/10	
■ Emploi	20%
■ Alternance	13%
■ Formation/Scolarité	11%

Continuité projet :
53%

27%
n'ont pas validé
la POP

■ Emploi	27%
■ Alternance	5%
■ Formation/Scolarité	5%

Continuité projet :
5%

* POP : Prestation d'Orientation
Professionnelle

Entrevue avec Olivier Gaudin et Tangi de Rochefort

Pourquoi une modification du DRIP ?

Le DRIP a été créé en 1999 pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi, notamment des jeunes accompagnés par les Missions locales, dans la construction d'un projet, en amont de la qualification. Mais depuis sa création, il a évolué particulièrement en volume. L'évolution des cahiers des charges des prestations du DRIP, effective en 2012, est aussi le fruit d'un partenariat, notamment avec la Mission locale... on souhaitait des parcours plus courts. On a conservé la partie forte sur la construction des projets professionnels, en collectif mais également en individuel. La Région a souhaité donner la priorité aux jeunes en actant que 70% des entrées en plate-forme d'orientation professionnelle (POP) soient réservés aux jeunes. A Rennes, on est au-delà avec 90% de jeunes entrés sur cette prestation. L'autre orientation du DRIP, notamment en Prestation préparatoire en insertion (PPI), c'est de développer l'alternance en entreprise, en augmentant le nombre d'heures passées en entreprise. On s'est dit également pas de « linéarité » dans le parcours avec l'objectif de réduire les délais d'entrée en qualification car rappelons-le, l'objectif du DRIP est d'amener le public à la qualification. Le schéma est simplifié, plus souple. D'où l'importance de permettre à chaque jeune, quelque soit la prestation du DRIP, de bénéficier du contrat d'accès à la qualification (CAQ) pour permettre à un plus grand nombre d'accéder à une qualification.

Pouvez-vous nous préciser ce qu'est le Contrat d'Accès à la Qualification ?

Le DRIP, dans sa nouvelle forme, et le CAQ ont été lancés en même temps car les élus de la Région souhaitaient mettre la priorité sur la sécurisation des parcours. D'où le CAQ. L'originalité du CAQ ? On est sur une accompagnement « renforcé » réalisé pas un tandem : formateur et conseiller Mission locale. Cet accompagnement permet notamment aux jeunes de conserver une rémunération comme stagiaire de la formation professionnelle pendant au maximum trois mois. Par contre, on demande aux Missions locales d'assurer un accompagnement global pour ces jeunes, pouvant aller jusqu'à 18 mois, afin de s'assurer de son entrée et de son maintien en formation qualifiante. Cette nouvelle organisation de l'accompagnement réinterroge les organisations internes. Mais chacun est convaincu de la pertinence de renforcer l'accompagnement sur les trois mois qui suivent la sortie des prestations, les expérimentations passées l'ont démontrées... Le CAQ c'est également un effort financier de la Région puisqu'elle lui consacre trois millions d'euros (dont 2/3 vont aux rémunérations des jeunes). C'est également l'occasion pour la Région de s'inscrire dans l'animation territoriale des dispositifs, elle veut être présente et responsable au même titre que les opérateurs.

**Olivier
Gaudin**

Chef du Service
Animation Territoriale
/ MFP (Maison de la
Formation Professionnelle)

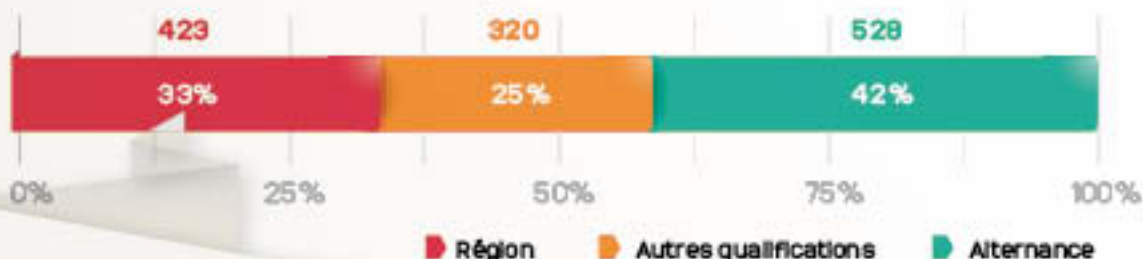
**et Tangi
de Rochefort**

Délégué territorial MFP
Rennes et Brocéliande

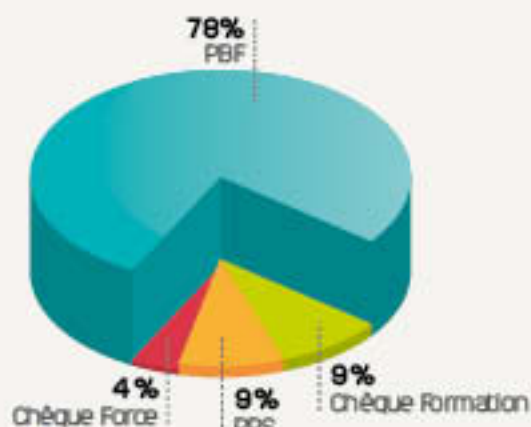


L'accès à la qualification

Les entrées en formation qualifiante



Formations financées par la Région



Formations régionales : niveaux et secteurs visés

Niveau Formation	Femme	Homme	Total
Niveau I	1	3	4
Niveau II	4	11	15
Niveau III	18	20	38
Niveau IV	41	57	98
Niveau V	92	172	264
Niveau non précisé	3	1	4
Total	159	264	423

	Femme	Homme	Total
Santé - Social	29 %	13 %	19 %
Hôtellerie - Restauration	18 %	17 %	17 %
BTP	5 %	25 %	17 %
Agriculture - Pêche	9 %	16 %	13 %
Commerce - Vente	21 %	8 %	13 %
Industrie	1 %	18 %	11 %
Support à l'entreprise	9 %	1 %	4 %
Art & Spectacle	5 %	2 %	3 %
Non défini	3 %	0 %	2 %

Décryptage

Chèque formation (3050€ maxi) et chèque force (1050€ maxi) sont des aides individuelles attribuées par la Région pour accéder à une formation qualifiante. En 2012, 122 dossiers ont été déposés, 56 ont été acceptés, 22 sont dans l'attente d'une réponse de la commission.

Secteurs d'activité : une répartition sexuée. 50% des jeunes femmes entrées en formation se concentrent dans 2 secteurs : la santé et le commerce. Ce n'est guère plus éparse pour les hommes puisque 50% se trouvent dans 3 secteurs : BTP, hôtellerie, industrie

Le nombre d'entrées en alternance progresse encore... 528 contrats ont été signés en 2012, soit une hausse de 13% par rapport à 2011 ! La mise en place d'une collaboration plus étroite avec les centres de formations, initiée en 2010, porte ses fruits.

Que retrouve-t-on parmi les autres qualifications ? Cette catégorie regroupe les entrées en formation qui ne relèvent pas d'un financement par la Région. On y retrouve essentiellement des formations du secteur de la santé (aide soignante, Aide médico-psy, auxiliaire de puériculture...) ou des formations dispensées dans d'autres régions (souvent dans les départements voisins)

Interview de Christian Gilboire

La passerelle jeune / organisme de formation, comment ça marche ?

Je suis conseiller en formation depuis 2005 à la Mission locale du bassin d'emploi de Rennes.

Mon travail consiste à accompagner et suivre les jeunes, depuis le positionnement jusqu'à la validation de la formation qualifiante (dispositifs Région, aides individuelles et Pôle emploi) tout en assurant l'interface entre les acteurs de la formation et la Mission locale. Le partenariat formation c'est également : le Conseil Régional (rémunération, aides individuelles, le service sanitaire/social,...) et Pôle emploi qui nous transmet ces offres de formation sur notre département.

En amont de l'entrée en formation, ma mission consiste à communiquer en interne l'offre de formation, les diverses informations que les organismes nous transmettent : ouverture de sessions de formation, dates d'entrée, nombre de places... Je reçois également des jeunes en entretien pour les accompagner dans le choix d'une qualification ou les informer des aides individuelles mobilisables. Je privilégie les jeunes de bas niveau de qualification qui sont désavantagés par la concurrence qui s'opère à l'entrée des centres de formation. Lorsque les formations ont débuté, nous

devons assurer le suivi administratif des formations démarrées.

Nous comptons une cinquantaine de centres à accueillir des jeunes de la Mission locale. Il nous est donc difficile de nous rendre dans chacun d'entre eux pour réaliser des bilans intermédiaires. Je privilégie donc ceux qui accueillent un grand nombre, l'AFT-IFTIM, AFPA par exemple... Mon intervention consiste à gérer les problèmes périphériques rencontrés par les jeunes mais également les absences. J'assure l'intermédiation entre le jeune, l'organisme de formation et le conseiller.

Le troisième volet de mon action se situe en sortie de qualification. Le service formation de la Mission locale entame un gros travail d'enregistrement administratif afin d'assurer l'actualisation des dossiers des jeunes. Cette phase est essentielle car elle contribue à alimenter l'évaluation des dispositifs de formation mis en place par la Région. Nous allons assurer un suivi à 3 mois et 6 mois, un objectif fixé dans le cadre du cahier des charges défini par la Région.



Christian
Gilboire
Conseiller
formation



L'accès à l'emploi

Moins 10% de contrats signés par rapport à 2011.

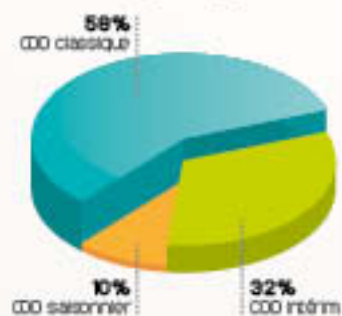
Les entrées en emploi



79%

des CDD ont une durée inférieure à 6 mois

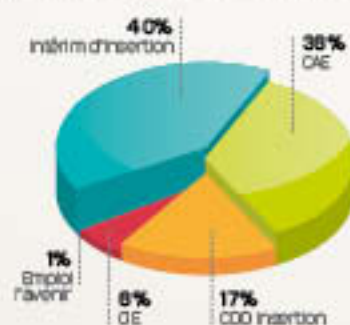
Répartition par type de CDD



Répartition par secteur d'activité

	Total %
Santé / Social	27%
Hôtellerie / Restauration	16%
Commerce / Vente	16%
Industrie	13%
Transport / Logistique	10%
BTP	6%
Support à l'entreprise	5%
Agriculture / Pêche	5%
Art & Spectacle	1%
Non renseigné	1%
Total	100%

Répartition des emplois aidés



Décryptage

La baisse des entrées en emploi ?

Une centaine de CDI en moins (-17%), près de 400 CDD en moins, le bilan des entrées en emploi reflète le contexte économique de l'année 2012.

Les secteurs qui ont recruté en 2012 ?

Trois secteurs concentrent 59% des contrats signés en 2012. En ces temps de tension sur le marché du travail, l'aide à la personne et à la collectivité reste un secteur pourvoyeur d'offres, cependant il s'agit régulièrement de contrats à durée déterminée et à temps partiel.

La hausse des emplois aidés, l'impact des emplois d'avenir ?

Cette hausse s'explique en partie par une collaboration plus étroite avec les associations intermédiaires dans le bassin d'emploi, ce qui justifie la part croissante de l'intérim d'insertion. Mis en œuvre en fin d'année, les emplois d'avenir n'auront un réel impact qu'en 2013.

La création d'entreprise, une autre situation d'emploi...

Dans la catégorie que nous avons nommée "autres situations d'emploi" nous retrouvons les vacataires mais également les auto-entrepreneurs et créateurs ou repreneurs d'entreprise. Afin de proposer un appui aux jeunes dans la réalisation de ce projet, la Mission locale a renforcé son partenariat avec les structures de soutien à la création d'activité présentes sur le territoire : citéslab, ADIE, la BGE35, les chambres consulaires, Elan créateur.

Interview de Janique Pincemin

Avant la Mission locale vous avez connu le secteur marchand, pouvez-vous nous retracer votre parcours professionnel ?

J'ai toujours occupé des postes en lien avec le recrutement : chargée de recrutement en agence d'intérim, télévendeuse, conseillère emploi (ANPE) et chargée de recrutement pour une franchise de 7 restaurants McDonald's... ma dernière expérience avant d'intégrer la Mission locale. J'ai travaillé sur l'élaboration des besoins en recrutement, la gestion des candidatures et les entretiens de recrutement pour des postes très variés. Tous ces entretiens m'ont permis d'identifier les principaux freins que rencontrent les candidats. Il y a beaucoup de conseils à apporter sur l'attitude, la présentation. Les codes de l'entreprise sont un peu oubliés du côté des candidats, à l'inverse, les employeurs souhaitent qu'ils soient respectés. Cela crée un décalage qui aboutit trop souvent à une réponse négative lors du recrutement. L'idée principale que je retiens des candidats, des jeunes notamment, c'est qu'ils ont tous des qualités et de compétences mais ne savent pas les exprimer devant un employeur. Donc ma principale motivation est de pouvoir les aider à changer leur regard sur eux-mêmes, les aider à prendre confiance en eux, car pour convaincre un employeur lors d'un entretien de recrutement il faut déjà être convaincu soi-même d'être à la hauteur du poste proposé.

Pouvez-vous décrire le contenu de votre fonction ?

Mon poste consiste à créer toutes les conditions nécessaires pour que la rencontre entre un jeune et un employeur se traduise par un contrat. D'un côté j'accompagne les jeunes en recherche d'emploi. Il s'agit de les rendre acteurs de leur recherche en leur donnant des conseils, des techniques. Le soutien est également très important, une recherche d'emploi peut être longue donc ils ont besoin de motivation pour tenir sur la durée. D'un autre côté j'accompagne aussi les entreprises ayant besoin de recruter. Il est vrai que mon expérience passée m'est très utile sur cet aspect du poste. Je comprends leurs attentes, leurs besoins et leurs contraintes. Mes tâches principales aujourd'hui, surtout liées au dispositif Emplois d'avenir, consistent à : rencontrer les employeurs pour élaborer l'offre d'emploi, pré-sélectionner les candidats, organiser la signature de l'emploi d'avenir et assurer le suivi en emploi du jeune recruté.

Janique
Pincemin

Conseillère emploi
Pays de Brocéliande



La Mission locale a

Retour sur quelques étapes...

Interview d'Edmond Hervé

Pouvez-vous nous resituer les circonstances qui ont conduit à la création de la Mission locale de Rennes ?

En 1982, l'une des principales préoccupations du gouvernement Mauroy est d'endiguer la montée du chômage, et surtout, d'apporter une solution aux difficultés d'orientation rencontrées par les jeunes. Le Premier Ministre demande alors à Bertrand Schwartz, Polytechnicien investi dans la question de la formation permanente, de produire un rapport. Il s'intitulera *Rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, dans lequel il préconise la création des missions locales. C'est un humaniste qui a une conception large de l'insertion : elle est professionnelle mais aussi sociale, culturelle, civique... En 1982, je suis maire de Rennes et membre du gouvernement, c'est donc pour moi un devoir, que de mettre en

œuvre le projet dans ma ville. Par une délibération du 13 septembre 1982, l'association *Mission locale Rennaise pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes* voit le jour. On est dans une démarche volontariste, impliquant les différents acteurs locaux. On y retrouve la Ville de Rennes, des centres de formation, les services de l'Etat, les partenaires sociaux... Nous souhaitons de la transversalité, que les différents acteurs soient sur la même longueur d'onde. Il faut préciser qu'il y a un terreau militant rennais favorable. Rennes a innové, notamment en matière d'insertion par l'activité économique, expérimenté, la création de l'une des premières missions locales de France en est une nouvelle illustration de notre capacité à s'engager collectivement. Pourquoi « Mission locale » ? Rappelons qu'il s'agit initialement d'une expérimentation temporaire. C'est une volonté commune de partenaires d'atteindre un but précis. Et « Locale », car la notion de territorialisation est centrale : il faut coller au terrain. La Mission locale, c'est d'abord les jeunes, mais aussi les élus, les entreprises,

Edmond Hervé
Sénateur d'Ille-et-Vilaine,
Maire de Rennes de 1977 à 2008

National

Ordonnance créant les premières Missions locales pour les jeunes de 16 à 21 ans

En parallèle, création des PAJO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) financées par l'Etat pour les jeunes de 16 à 18 ans

Création de la Délégation Interministérielle à l'insertion des Jeunes (DIJ) présidée par B. Schwartz

Création des Stages d'Initiation à la Vie Locale (SIVL), des Travaux d'Utilité Collective (TUC) et des « Nouvelles Qualifications » initiées par B. Schwartz

Extension de l'accueil des jeunes de 18 à 25 ans

Instauration du Conseil National des Missions locales (CNML)

Signature de la charte Nationale des Missions Locales intitulée « Construire ensemble une place pour tous les jeunes »
Création de l'association des directeurs (ANDML)

Création du logiciel Parcours

Mise en place du logiciel Parcours 2

Création de la Mission locale

Premières embauches de salariés

Fusion de la Mission locale de Rennes et des PAJO, elle devient la Mission locale du bassin d'emploi de Rennes
Constitution du premier réseau entreprises

La Mission locale anime le Point Emploi Formation de Maurepas

Un médecin et un psychologue assurent une permanence dans les locaux de la Mission locale

Première convention parrainage

La Mission locale assure la secrétariat et la gestion de PAJ hors Rennes

Début des travaux à la Parcheminerie, la Mission locale s'installe provisoirement au Square de la France

Mise en place de l'appel social individualisé (ASI)

Local

BILAN d'activité 2012

30
ans

et tous les partenaires locaux qui contribuent, de près ou de loin, à l'insertion. C'est un travail sur mesure, qui doit tenir compte des spécificités des jeunes mais également du territoire et du contexte dans lequel ils évoluent.

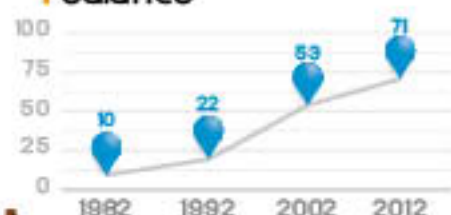
Quel constat faites-vous sur son évolution ?

Je constate que les débats que nous avons en Conseil des ministres en 1982 sont hélas toujours d'actualité. Le problème de l'insertion des jeunes demeure, sous de nouvelles formes peut-être. Ce que l'on pensait voir comme une crise passagère c'est avérée être un changement profond de notre société, du rapport entre les personnes, de notre modèle économique et social, développant ainsi de nouvelles injustices dont les premières victimes sont les jeunes et plus particulièrement ceux qui ont un faible niveau de qualification. L'évolution du nombre de jeunes accompagnés atteste d'une montée en charge importante. A sa création, la Mission locale n'intervenait que sur la ville de Rennes, elle s'est ensuite étendue au district (qui deviendra Rennes Métropole), puis au bassin d'emploi. En 1997, seules 17 des 146 communes ne participent pas à la Mission locale. Aujourd'hui, vous évoquez 55 points d'accueil...

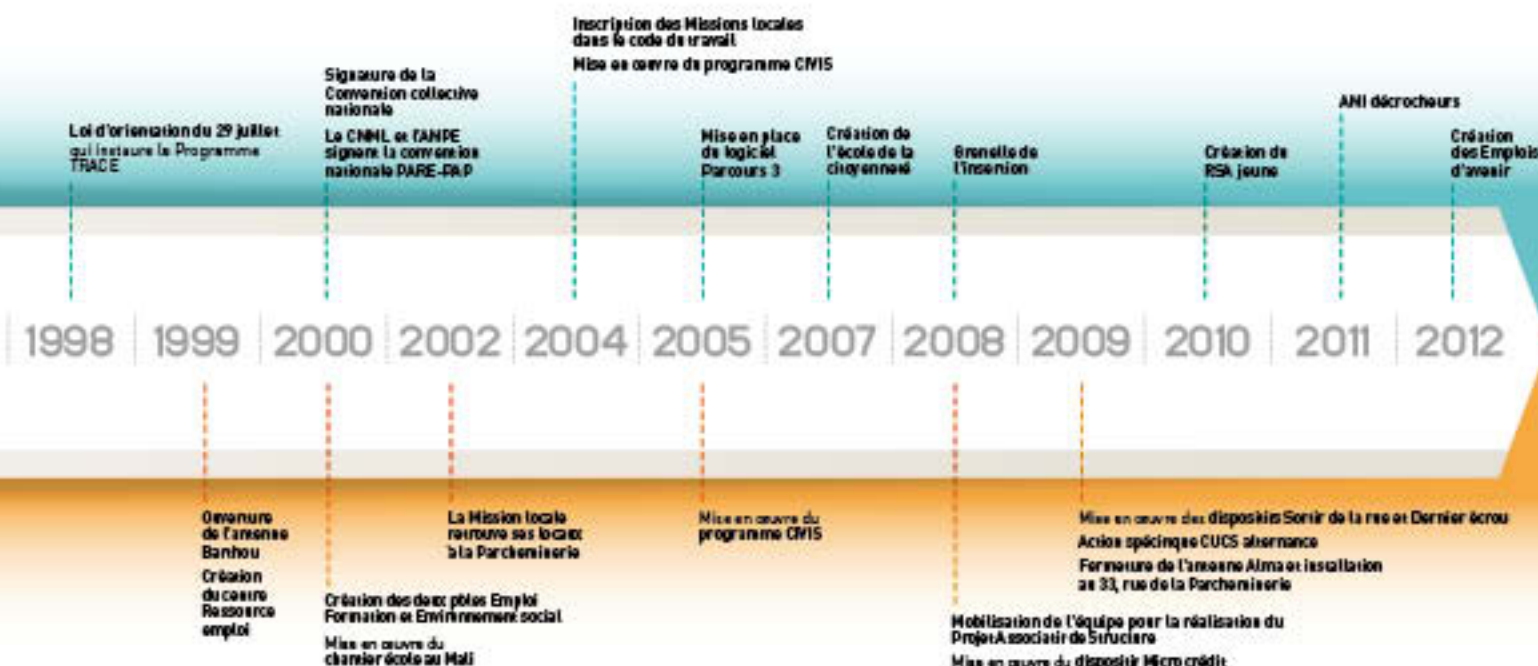
Quels conseils donneriez-vous pour les années à venir ?

Avant d'apporter un conseil, je souhaite remercier les personnes qui œuvrent depuis 30 années dans cette association. Cet entretien est un moment de reconnaissance à l'égard de tous ceux qui y ont travaillé, qui y travaillent, et qui ont contribué à développer la légitimité de cette association. Cette légitimité doit faire comprendre à la population que l'intégration des jeunes est la priorité de notre société. Il faut entretenir l'espoir de la jeunesse, dire qu'il y a une porte et un chemin mais ce n'est pas tout de le dire, il faut passer du dire au faire, éviter la résignation. Il faut poursuivre l'action menée, retourner de temps en temps puiser dans les racines pour entretenir les valeurs d'égalité et de solidarité qui ont fait la Mission locale, et maintenir l'objectif qui avait été donné il y a trente ans, de « trouver une place pour chaque jeune ».

Salariés



Jeunes accompagnés



Lever les freins à l'emploi :

I - L'hébergement

I Le mode d'hébergement

	Total	%	Rappel 2011
Logement autonome	3490	36 %	38 %
Famille	4397	46 %	44 %
Précaire	1768	18 %	18 %
Total	9655	100 %	100 %

46%

des jeunes vivent chez leur parent.

I Les actes de service en lien avec le logement

Nature	Type	Nombre de proposition	%
Alide financière	Alide financière Logement	77	4 %
Information et conseil sur le logement	Information et conseil sur le logement et les aides	1440	69 %
	Soutien à la démarche Logement	198	10 %
Intermédiation jeunes/partenaires logement	Intermédiation jeune/bailleur	42	2 %
	Orientation vers un partenaire « logement »	285	14 %
	MER sur un logement autonome	41	1 %
Total		2 083	100 %

69%

des actes saisis en lien avec le logement relèvent de l'information ou du conseil.

ZOOM sur... « Sortir de la Rue »

Le projet partenarial Sortir de la Rue mis en œuvre par la Mission locale, le Pôle Précarité Insertion de la SEA et l'APRAS est engagé depuis décembre 2008. Pour rappel, le projet consiste à proposer à des jeunes de 18 à 30 ans, à la rue et sans emploi, une démarche d'engagement accompagné dans un dispositif qui mobilise dans une même dynamique des propositions liées au logement et à l'emploi. Ces propositions sont rendues possibles par une entrée en relation privilégiant « l'aller vers ».

En 2012, 180 jeunes sont entrés en contact avec Damien Morineau, parmi eux :

- ② 148 ont eu au moins un entretien
- ② 120 ont été vus dans le cadre du dispositif

58 jeunes ont signé un contrat de travail ou sont entrés en formation en 2012.

Décryptage

1768 Jeunes habitent en logement précaire :

En foyer ou hôtel : 42%
Hébergés par des amis : 46%
Hébergement nomade : 5%
Sans hébergement : 7%

Le mode d'hébergement varie-t-il selon la zone géographique ?

40% des jeunes rennais déclarent vivre en logement autonome. A mesure que l'on s'éloigne de Rennes, ce taux diminue : 28% des jeunes du bassin d'emploi (hors Rennes Métropole) sont en logement autonome, 60% d'entre eux vivent chez leurs parents.

L'orientation vers un partenaire logement ?

Les partenaires logement de la Mission locale sont multiples : il peut s'agir des Foyers de Jeunes Travailleurs, des bailleurs sociaux, du loca Pass'... Mais également le CHRS et la Coordination d'Accueil et d'Orientation pour les situations d'hébergement d'urgence.

"Information et conseil sur le logement et les aides" est l'acte en lien avec l'hébergement le plus renseigné par les CT

Il s'agit généralement d'informations, préalables à la prise de logement, sur les droits et aides mobilisables, ou d'une information sur le droit aux allocations, d'une évaluation du budget, d'une information sur le loca Pass'.

Interviews croisées de Sandrine Le Goff et Damien Morineau

Sandrine, vous êtes CESF, Damien, référent du dispositif Sortir de la Rue, vous constituez le binôme en charge des problématiques liées à l'hébergement. Comment s'articulent vos fonctions ?

S.L.G : Par ma fonction de CESF, je reçois des jeunes qui rencontrent des problèmes en lien avec le logement. Il ne s'agit pas uniquement des jeunes en errance, j'accompagne notamment certains jeunes qui ont un logement autonome et qui n'ont aucune ressource... Cet accompagnement prend différentes formes : un appui matériel par l'instructions d'aides financières mais il peut s'agir également d'un appui conseil, ou parfois de médiation avec le bailleur... cette fonction me conduit par conséquent à aborder les questions liées au budget et à l'accès aux droits.

D.M : Je suis référent du dispositif Sortir de la Rue. J'accueille les jeunes en errance. J'assure également des permanences au Fourneau (restaurant social) et Puzzle (lieu d'accueil de jour) car il s'agit de lieux identifiés par le

public que j'accompagne. L'objectif de ce dispositif est de les orienter vers les structures adaptées (CHRS, FJT, HLM, hébergement autonome...) afin de stabiliser leur situation. La seconde étape consiste à les remobiliser pour envisager une entrée en emploi ou en formation. Sandrine est une collègue privilégiée dans ce dispositif car elle travaille sur les problématiques d'hébergement mais également celles liées à la gestion du budget (dossier de surendettement, demande de remise gracieuse sur les amendes). Et l'un va rarement sans l'autre...

**Sandrine
Le Goff**

Conseillère en
Economie Sociale
et Familiale

**et Damien
Morineau**

Référent dispositif
Sortir de la Rue





Lever les freins à l'emploi :

II - La santé

I Les actes de service en lien avec la santé



Nature	Type	Nombre de proposition	%
Alide financière	Alide financière Santé*	186	10 %
Information et conseil	Information et conseil sur la santé	519	29 %
	Soutien à la démarche Santé	312	17 %
Intermédiation avec un service de santé	Intermédiation Jeune Partenaire santé	47	3 %
	Orientation vers service écoute psychologique	271	15 %
	Orientation vers un service de santé**	472	26 %
Total		1807	100 %

* Chèque santé, RU

** CPAM, Centre de bilan de santé, Hôpital, médecin, MDPH, planning familial, Psychologue orientation en interne vers Elisabeth Moisselin-Dessangle qui réoriente vers les partenaires adéquats.

ZOOM sur...

Le bilan de santé

Les bilans de santé sont dédiés aux personnes éloignées du système de santé, c'est-à-dire les populations qui ne bénéficient pas ou peu de la démarche de prévention du médecin traitant, faute de l'avoir désigné ou de le consulter, ou qui ne s'inscrivent pas dans les dispositifs organisés de suivi, de dépistage ou de vaccinations qui leur sont proposés.

La prise en charge des populations éloignées du système de santé nécessite d'aller à leur rencontre, d'où l'importance des démarches visant à construire des partenariats avec les institutions et associations en relation avec ces personnes, notamment la Mission locale. L'accueil de cette population dans les Centres d'Examen de Santé est également l'occasion de développer de l'information et de les accompagner de manière adaptée vers l'accès aux soins.

265

Jeunes ont réalisé un bilan de santé en 2012

Décryptage

Information et conseil sur la santé...

est l'acte en lien avec la santé le plus renseigné par les conseillers. Il peut s'agir de prévention santé, ou d'informations sur les droits et aides mobilisables dans le domaine de la santé.

L'orientation vers un service santé ?

Parmi les nombreux partenaires santé de la Mission locale, nous trouvons des médecins, les différents centres hospitaliers (CHU, CHGR...) mais également la CRAM, le centre de bilan de santé, le planning familial, la MDPH...

Les aides financières santé ?

Le chèque santé permet de couvrir les frais de consultation ou ceux liés aux soins (pharmacie, laboratoire...). En 2012, 78 jeunes ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 3 900 euros. Le FAJ santé est sollicité en complément de ressources, par exemple pour les jeunes rencontrant des problèmes psychologiques ou en attente d'une reconnaissance MDPH.

Création d'un service d'écoute psychologique en interne ?

Elisabeth Moisselin-Dessangle a été recrutée en 2012, sur le poste de chargée de projet santé. Elle reçoit également les jeunes qui lui sont orientés par les conseillers, pour une écoute psychologique : en 2012, elle a rencontré 221 jeunes en entretiens et 133 lors d'informations collectives sur la santé.

Interview de Michel Pouchard

Pouvez-vous définir le partenariat qui lie votre structure à la Mission locale ?

Un bilan tous les 5 ans c'est fini ! L'examen de santé a changé et évolue vers un accompagnement de la personne dans le système de santé, vers de l'appui, de l'explication... c'est un travail qui s'inscrit dans la durée. D'où l'intérêt de travailler avec les partenaires et plus particulièrement la Mission locale. Je dirais que nous avons une approche assez similaire. Notre rôle c'est d'écouter les jeunes, comprendre quelle place chacun veut prendre dans la société. Mais le système génère par lui-même un certain nombre d'exclusions, l'origine sociale par exemple, qui génèrent à leur tour des pathologies de rupture comme l'alcoolisme, la violence ou la toxicomanie...

La santé c'est bien plus large que les soins : bien-être mental et social : si un jeune a un souci avec son logement ou n'a pas de quoi s'alimenter, il ne pourra pas être opérationnel dans sa recherche d'emploi. On est des êtres humains, c'est l'instinct de survie qui prime. Nous devons donc accompagner l'individu vers le bien-être mental et social, et l'un ne va pas sans l'autre. L'estime de soi est une notion essentielle.

Le Centre d'Examens de Santé a également pour mission de diffuser les outils auprès des

partenaires. L'autre travail est collectif, c'est l'appropriation de la démarche par les conseillers. Il faut permettre aux professionnels d'acquérir les compétences et les outils afin que le discours soit relayé, à travers les informations collectives réalisées par la Mission locale par exemple... Il faut valoriser ce genre d'initiative de groupes qui permet de libérer la parole. Faire travailler les gens ensemble est une première étape vers le rétablissement des liens sociaux.

Observez-vous des évolutions dans le comportement des jeunes ?

18-25 ans c'est l'âge de la prise de risque. On note plusieurs évolutions : l'alcoolisation massive des jeunes en fin de semaine est un phénomène nouveau, et plus particulièrement chez les jeunes femmes. Cette façon d'agir peut révéler une recherche d'identité. C'est un peu le même constat avec le tabac. Ils ne consomment pas plus de cannabis qu'avant, mais plus régulièrement. Quant aux drogues dures, en général, ils s'en méfient car ils ont conscience du risque de dépendance.

**Michel
Pouchard**
Médecin chef au
Centre d'Examens
de Santé



Lever les freins à l'emploi :

III - La mobilité

I Le permis

	Total	%	Rapport 2011
Permis	3448	36 %	38 %
Permis en cours	853	9 %	8 %
Pas de permis	5354	55 %	54 %
Total	9655	100 %	100 %

I Le moyen de locomotion

	Total	%	Rapport 2011
Motorisé	3179	33 %	34 %
Transport en commun	5829	60 %	58 %
Autre	254	3 %	3 %
Aucun	393	4 %	5 %
Total	9655	100 %	100 %

Les aides au permis c'est également :

- Aide au permis du Conseil général pour les 18-25 ans
- Aide financière pour les jeunes de moins de 26 ans trouvant un premier emploi
- PRO BTP : Aide au Permis pour les apprentis du BTP
- Organisme de formation INHNI : Aide au permis de 500 euros
- Les aides de Pôle Emploi - l'aide de droit commun / L'APRE Nationale
- Les aides du Conseil Général - L'APRE (Leçons de conduite)
- Le permis à un euro par jour
- Les aides pour les personnes en situation de handicap - Aide au permis de l'ADEPH
- Les aides du GBO Bâtiment 35 - aide au permis
- Les aides des communes et communautés de communes - La Bourse au permis
- Les aides de la MSA - Aide à l'entrée dans la vie active
- Les aides du Conseil Général - Fonds d'aides aux jeunes

Plus d'info sur : <http://www.mobilicies.fr>



Le microcrédit pour financer le permis

Le microcrédit permet d'attribuer des prêts dont les montants sont modestes, à des personnes en recherche d'emploi ou toute autre personne dans une situation de précarité. En 2012, sur 15 dossiers de microcrédit déposés, 12 concernaient le financement du permis. Depuis la mise en place du dispositif, 76% des dossiers ont pour objet la mobilité. Cette part élevée est à rapprocher de la contrainte d'éligibilité pour l'aide au permis à 1 euro, à savoir une première inscription en auto-école, qui rend souvent impossible l'octroi d'une aide bancaire. Le microcrédit constitue alors une solution de recours.

Les aides accordées vont de 500 à 3 000 euros, 47% des montants se situent entre 1 000 et 2 000 euros.

La conduite supervisée

La conduite supervisée a pour objectif d'accroître les chances de réussite à l'examen du permis de conduire en permettant à des jeunes de bénéficier des mêmes conditions que la conduite accompagnée mais avec le concours d'un accompagnateur bénévole de l'association AGIR ABCD.

38 jeunes ont suivi la conduite supervisée en 2012. 13 ont obtenu le permis (sur 15 présentations à l'examen), 19 étaient en conduite supervisée au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, 19 bénévoles assuraient l'accompagnement en conduite supervisée. 6 nouveaux accompagnateurs vont intégrer le groupe en début d'année 2013, ce qui portera l'équipe à 25 accompagnateurs actifs.

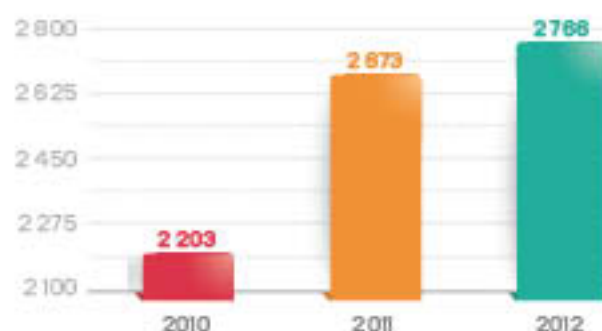
Les aides attribuées

Une baisse de 9% par rapport à 2011.

Dispositifs	Bénéficiaires	Montant annuel	Variation 2011/2012
Allocations OVIS	1 041	359 505 €	+ 1 %
Aides directes RIF	20	4 965 €	- 53 %
Chèque mobilité	197	44 998 €	- 6 %
Fonds d'aides aux jeunes (FAJ)	1 260	232 776 €	- 15 %
TOTAL ANNUEL		642 244 €	- 9 %

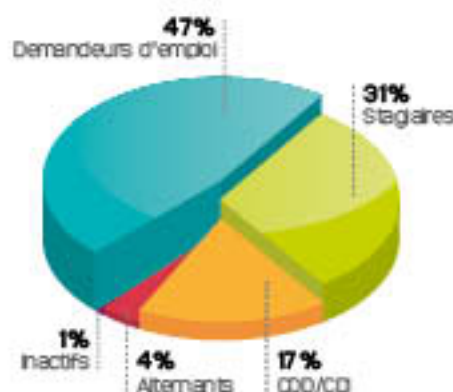
* Les actions collectives (105 710 €) ne sont pas comptabilisées

Evolution du nombre de dossiers FAJ

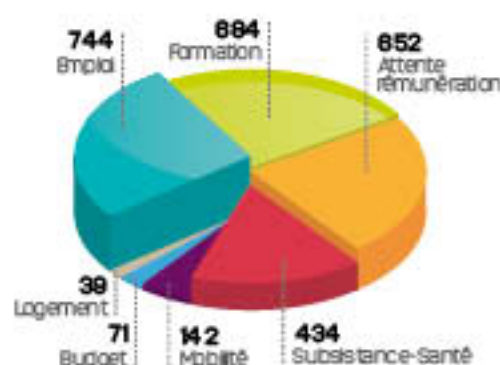


Parmi les 2 766 dossiers présentés en 2012, 2 589 ont été validés. Ils concernent 1 260 jeunes, soit 13% des jeunes accompagnés.

Répartition par situation professionnelle



Répartition par motif



Quelques données sur les bénéficiaires du FAJ :

- 57% sont des hommes
- 51% ont entre 18 et 21 ans
- 70% ont un niveau inférieur ou égal au BEP-CAP
- 31% sont en logement autonome



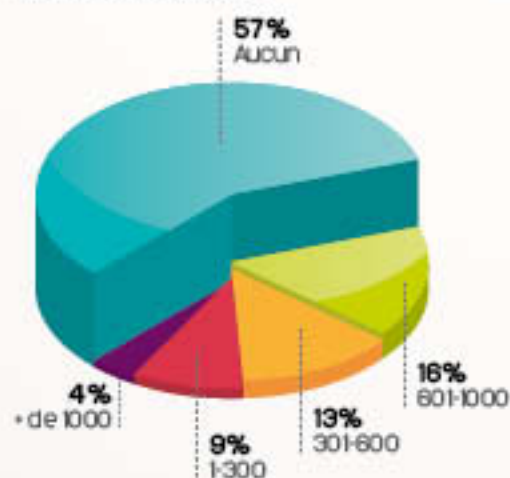
Les ressources des jeunes

Répartition par type de revenus

	Total	%	Rapport 2017
Revenus issus du travail	2745	28 %	28%
Revenus issus de la solidarité	1251	13 %	13%
Aucun	5453	57 %	57%
Non communiqué	206	2 %	2%
Total	9655	100 %	100 %



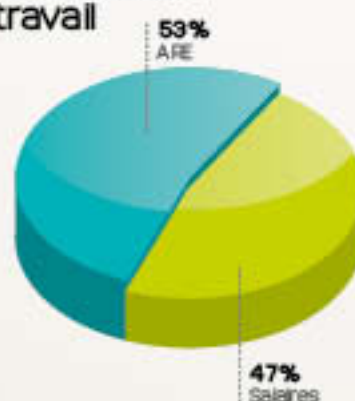
Répartition par montants de ressources



Revenus issus de la solidarité



Revenus issus du travail



Décryptage

Le nombre de jeunes sans ressources se stabilise.

La répartition par type de ressources est équivalente à celle observée en 2011 : 57% des jeunes sont sans ressources. Il s'agit majoritairement de jeunes hommes.

Les revenus issus de la solidarité ?

Une large part des revenus issus de la solidarité relève du RSA (45%). Dans les allocations, nous trouvons principalement le CMVS et le RCA (notre Mission locale a été retenue comme lieu d'expérimentation), l'allocation formation (versée par la Région) et l'allocation jeune majeur (pour les jeunes bénéficiant d'un accompagnement éducatif).

La majorité des revenus issus du travail ne relèvent pas de salaires mais d'allocations chômage.

Et 63% des salaires déclarés au 31/12 se situent entre 300 et 1 000 euros mensuels. 43% des jeunes percevant des allocations chômage ont été reçus en premier accueil au cours de l'année.

73% des jeunes ayant déclaré des ressources ont un niveau de revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Rappelons que ce dernier est de 803 euros. Il s'agit pour un tiers d'allocations chômage, pour un autre tiers de revenus issus de la solidarité, le RSA principalement.

Interview d'IRMA POULARD, APRAS

Quelles observations peut-on noter concernant le niveau de ressources des jeunes ?

Les jeunes ont moins de ressources que leurs aînés : ils entrent dans la vie active, leurs revenus sont par conséquent moins élevés et plus irréguliers, du fait de la plus grande précarité des contrats de travail. D'une certaine manière, cela paraît logique... seulement si cette période ne dure pas. Cependant, deux observations retiennent notre attention :

- ① L'ensemble de la population connaît une hausse de son niveau de ressources depuis dix ans mais celle-ci est plus limitée chez les jeunes.
- ② La part des charges liées au logement est bien plus élevée chez les jeunes : ils consacrent 22% de leurs ressources aux dépenses de logement, contre 9% pour les 45-49 ans. Ainsi les plus petits revenus supportent les charges liées au logement les plus fortes. De plus, la hausse des dépenses liées au logement (la hausse du coût du loyer et des fluides) a principalement impacté les jeunes : en 1984, un jeune consacrait seulement 13% de ses revenus au logement, 18% en 2006*.

Ainsi l'augmentation limitée des ressources en euros courants a été largement absorbée par la progression des charges, notamment liées au logement. Cela se traduit pour de plus en plus de jeunes par un basculement précoce dans le surendettement.

Peut-on parler de paupérisation des jeunes ?

On peut en effet parler de paupérisation monétaire des moins de 30 ans, mais comme pour chaque tranche d'âge, on ne peut généraliser. On observe des écarts selon les territoires. L'offre de logements sociaux a augmenté dans les communes périphériques de Rennes et la politique de déconcentration du parc social produit ses effets : 77 % des bénéficiaires du RSA de l'agglomération sont des Rennais en 2011, contre 84 % des bénéficiaires du RMI en 2008. Mais à y regarder de plus près, on se rend compte que la ville de Rennes accueille davantage les bénéficiaires au RSA socle et les communes périphériques les bénéficiaires au titre de l'activité. Pour les jeunes, c'est la même chose : ils apparaissent plus qualifiés dans les communes hors Rennes et donc plus proches de l'emploi. A Rennes, et plus particulièrement dans les territoires prioritaires de la politique de la ville, ils sont plus exposés à la précarité et à la pauvreté. Ce qui alerte le plus, c'est que le niveau de revenus des plus pauvres (le 1^{er} décile, soit les 10% les moins riches) parmi les moins de 30 ans à Rennes est celui qui a le plus chuté. Il s'agit des revenus déclarés aux impôts**. Pour les plus de 25 ans, le système de protection sociale, via le RSA, prend le relais de l'absence de revenus issus du travail (salaires ou indemnités chômage), ce qui est rarement le cas pour les plus jeunes.

Irma
Poulard

Responsable du
pôle observation
social à l'APRAS



* Source : INSEE, enquête logement. ** Source : INSEE - DGI.



2012 : les moments forts

Le Service Civique

Article L120-7 du Code du service national :

« Le contrat de Service Civique, conclu par écrit, organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre l'un des organismes [...] et la personne volontaire. Le contrat de Service Civique ne relève pas des dispositions du code du travail ».

Qu'est que le Service Civique ?

Un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme.

Le Service Civique peut être réalisé auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), pendant une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger. Indemnisée 573 euros net par mois, le Service Civique est compatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Il peut être assuré dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

42 000

volontaires se sont engagés
depuis la création du Service
Civique.



En novembre 2012,
Martin Hirsch est venu
à Rennes rencontrer
les jeunes de la Mission
locale pour échanger sur
les notions d'engagement
et de citoyenneté. Un peu
plus de 100 jeunes étaient
présents.

Les emplois d'avenir

Quel est l'objectif ?

Entrés en vigueur en fin 2012, les emplois d'avenir ont pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion, en les recrutant dans des activités d'utilité sociale ou environnementale ou à potentiel de création d'emplois.

L'objectif annuel provisoire pour la Mission locale de Rennes est de 367. Il sera réévalué par la répartition des 600 contrats « en réserve » que le Préfet notifiera aux Missions locales dans les prochaines semaines en fonction des premiers résultats.

Les nombreux contacts noués avec les structures non-marchandes nous laissent penser que le rythme de dépôt des offres



Septembre 2012 :
venue de Michel
Sapin, Ministre du
Travail, de l'Emploi,
de la Formation
professionnelle et du
Dialogue social, pour
la présentation du
dispositif.

ne ralentira pas au cours des prochaines semaines. Enfin nous allons engager la prospection des entreprises du secteur marchand éligibles, avec le concours de La Poste en espérant dépasser le seuil de 10% d'emplois d'avenir dans le secteur marchand.

Chiffres clés* :

- ① 150 contrats signés
- ② 58 autres offres déposées et en cours de traitement
- ③ 38 offres annoncées



Novembre 2012 :
signature des
premiers emplois
d'avenir en présence
des Ministres, Fleur
Pellerin et Jean-Yves
Le Drian.

1^{er} au 31/05/2013

Qui sont les bénéficiaires ?

Les jeunes de 16 à 25 ans :

- ① sans diplôme ou qualification professionnelle,
- ou
- ② titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP-BEP), en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois,
- ou
- ③ ayant suivi un 1^{er} cycle universitaire, habitant ZUS ou ZRR, en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois,
- ou
- ④ T.H. peu qualifiés de moins de 30 ans.

Quels types de contrat ?

CDI ou CDD de 1 à 3 ans, à temps plein (ou temps partiel par exception)

A la fin des 3 ans d'aide :

- ① Pérennisation de l'emploi chez le même employeur,
- ② Accès à une formation (alternance privilégiée),
- ③ Accès à l'emploi chez un autre employeur par la valorisation des compétences acquises.



Résultats comptables

PRODUITS	2011 (€)	2012 (€)	Prévisionnel 2013 (€)
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 598 800	3 881 160	4 125 150
Subventions Structurelles	2 350 597	2 384 258	2 537 466
Etat	1 172 000	1 171 271	1 175 748
Etat - Co-traitance Pôle Emploi	235 980	235 750	242 420
Rennes Métropole	523 245	534 840	545 593
EPCI hors Rennes Métropole	90 338	118 678	184 599
Région Bretagne	329 034	325 919	339 106
Département d'Ille et Vilaine	-	-	70 000
Activités spécifiques	617 883	732 849	947 897
Emploi d'avenir - Etat	-	-	149 878
Mission Apprentissage - Etat	18 500	17 000	17 000
CUCS : Dispositifs pour l'emploi - FSE	73 439	95 719	104 362
Action prévention Santé - Etat	10 000	10 000	10 000
Action prévention Santé - Région	8 000	-	-
Action prévention Santé - Département	12 000	12 000	12 000
Santé mentale dans les CUCS - Etat	-	9 000	-
Action public en grande difficulté - Département	25 500	25 500	25 500
Dernier Ecou - Etat Expérimentation Hirsch	109 586	-	-
Dernier Ecou - Etat SPP	-	10 000	10 000
Dernier Ecou - Etat FPD	-	18 000	18 000
Dernier Ecou - PLIE	-	23 185	37 400
Dernier Ecou - GEPSA	-	5 000	5 000
Dernier Ecou - Ville de Rennes	-	6 000	6 000
Parrainage - Etat	7 784	15 250	17 500
Parrainage - ACSE	-	9 150	17 500
Diversification des choix professionnels - Etat DRDFE	21 000	15 000	9 000
Diversification des choix professionnels - FSE	54 459	39 745	17 500
Diversification des choix professionnels - Département (FAJ)	4 000	-	-
Sortir de la rue - Etat	-	-	50 000
Sortir de la rue - Ville de Rennes	-	-	6 000
Sortir de la rue - SEA	40 000	28 539	-
FI Rouge pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes présentant des troubles psychiques	33 366	34 614	35 000
Accompagnement renforcé des jeunes inscrits dans le dispositif RUE	38 594	40 424	43 887
Emploi périurbain et rural	45 178	55 039	98 851
Plateforme Mobilité - Département	8 750	12 500	10 000
Marché public "CAE Passerelle"	1785	137	-
CAQ - Région	-	-	57 500
Facteur - Etat	3 500	-	-
Facteur - Banque Postale	3 000	3 000	-
Facteur - Caisse des Dépôts et Consignations	10 000	-	-
Décrocheurs - ANI	-	167 250	85 000
Contacts entreprises - Rennes Métropole	4 000	-	-
Commission de gestion FAJ - Département	67 018	69 954	70 000
Subvention contrats aidés	18 424	9 643	37 019
Fonds gérés pour le compte d'autrui	268 725	236 131	247 625
Santé CUCS - Etat	26 588	-	-
FIRI Aides d'urgence - Etat	13 791	13 194	7 625
Chèque Mobilité - Région	47 741	44 898	50 000
FAJ actions ind. et collectives - Département	180 605	177 939	190 000
Produits gestion courante	6 513	10 639	8 600
Reprise amortissements et prov.	61 789	155 800	70 863
Transfert de charges (Chasea, CPAM, Uniformation)	293 293	341 883	312 699
PRODUITS FINANCIERS	116 48	12 178	8 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 614	3 554	2 178
Total produits	3 815 082	3 878 892	4 135 329
Report des ressources non utilisées	213 924	42 042	-
Déficit	3 047	13 641	50 648
Total Compte de résultat	3 832 023	3 832 775	4 186 177
Evaluation des contributions volontaire en nature	188 200	136 746	91 808
Mise à disposition de personnel	155 000	129 130	83 840
Mise à disposition de locaux	11 200	7 618	7 768
Total Général	3 986 223	4 086 521	4 277 785



Bilan social de 2012

Effectifs

	Homme	Femme	Total	Rapport 2011
Effectif total au 31/12/12	23	49	72	73
Effectif en CDI au 31/12/12	19	43	62	65
Nombre de CDD au 31/12/12	4	6	10	8
Effectif mensuel moyen 2012	23,27	47,39	70,66	68,77

Moyenne âge

	Homme	Femme	Total	Rapport 2011
Age moyen au 31/12/2012	39,47	43,10	41,94	42,21

Andenneté moyenne

	Homme	Femme	Total	Rapport 2011
Andenneté moyenne au 31/12/2012	5,42	9,54	8,23	9,21

Absentéisme
baisse de 19%
par rapport à
2011

Embauches

	Homme	Femme	Total	Rapport 2011
Embauches en CDI	1	1	2	-
Embauches en CDD	4	9	13	7
Embauches salariés de - de 25 ans	1	-	1	1
Embauches salariés de + de 55 ans	1	-	1	1

Départs

	Homme	Femme	Total	Rapport 2011
Démission	-	-	-	2
Rupture conventionnelle	-	4	4	-
Fin de CDD	4	4	8	9
Licenciement	-	1	1	-
Retraite	1	1	2	-

Handicapés

	Homme	Femme	Total	Rapport 2011
Nombre de travailleurs handicapés au 31/03/12	-	2	2	3,5

Montant des rémunérations

	Homme	Femme	Total	Rapport 2011
Masse salariale totale/effectif mensuel moyen	27 596	26 273	26 709	25 478

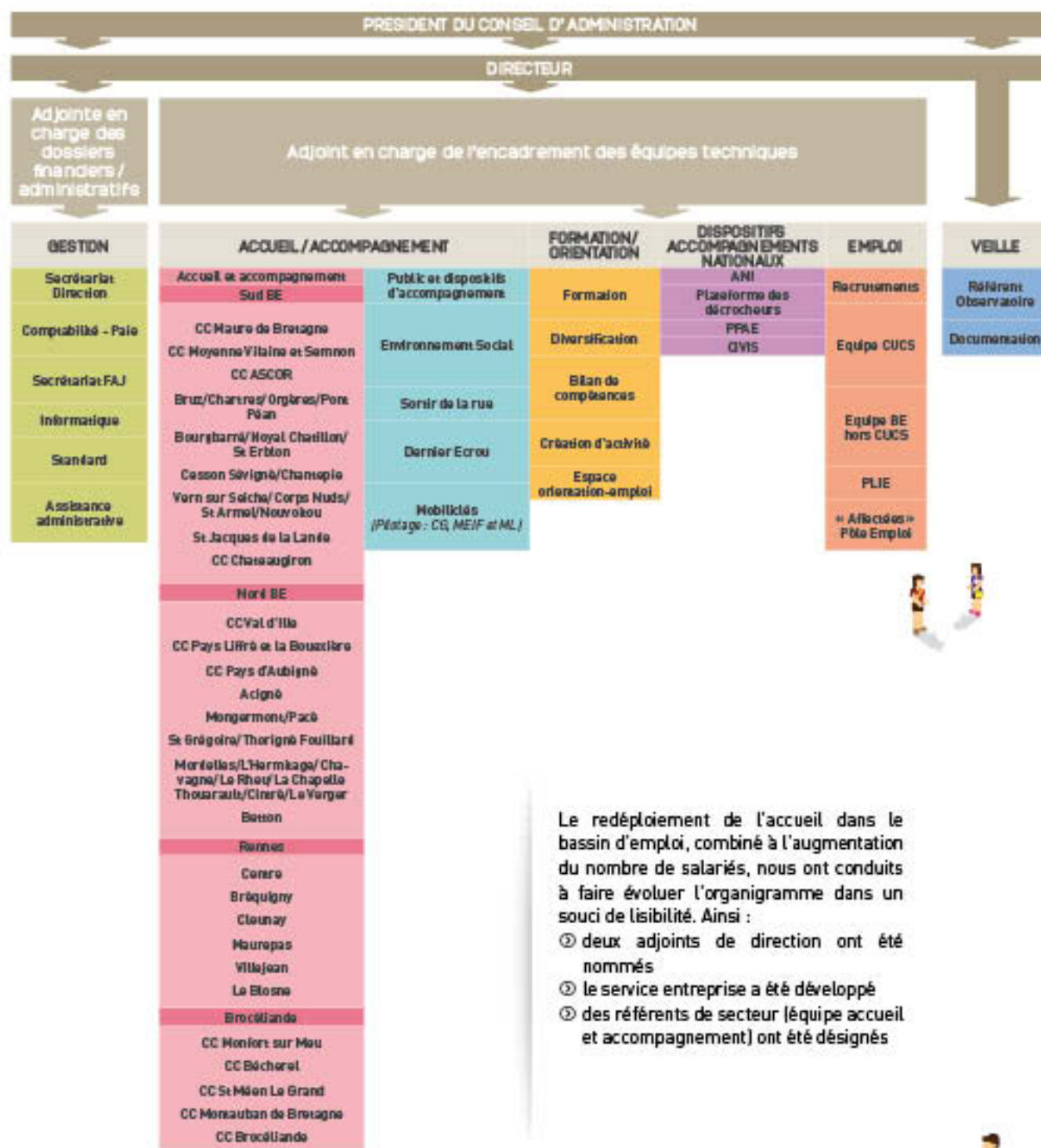
Formation

	Homme	Femme	Total	
Effectif Plan de formation	1	9	10	
Effectif Plan Régional de Formation	10	26	36	
Effectif DIF	2	5	7	
Nombre de jours ouvrés Plan de formation	2	28	30	
Nombre de jours ouvrés Plan Régional de Formation	35	90	125	
Nombre de jours ouvrés DIF	10	25	35	

ETP
Equivalent
Temps Plein

Organigramme

Notre organisation interne... Un ensemble et des pôles



Responsable administrative et financière

Interview de Céline Cabloch

Quel est votre parcours ?

Après l'obtention d'un bac littéraire, j'ai commencé mes études supérieures par un DEUG d'espagnol. La réalité du marché de l'emploi m'a rapidement ramenée à des études plus professionnelles : j'ai obtenu un BTS comptabilité puis un DECF (Diplôme d'Etudes Comptables et Financières).

J'ai débuté ma carrière dans une entreprise de transport et logistique à Brest puis fait diverses missions à Rennes, Nantes, Clermont Ferrand, Strasbourg et Metz pour le compte d'une société de maintenance informatique. Installée à Rennes, j'ai été recrutée dans une école privée d'ingénieurs rattachée à un grand groupe français. J'y ai occupé le poste de responsable administrative et financière pendant plusieurs années. Souhaitant donner un nouvel élan à ma carrière, en 2008, j'ai intégré la Mission locale du Bassin d'emploi de Rennes. Dans mon expérience précédente, les jeunes étaient également au cœur du projet mais pour une très large majorité d'entre eux issus d'un milieu familial aisé et voués à une rapide intégration professionnelle. J'ai donc connu un véritable choc culturel en arrivant à la Mission locale...

J'ai, aujourd'hui, la chance d'exercer un métier qui répond tant à mes aspirations professionnelles qu'à mes convictions personnelles.

Pouvez-vous décrire le contenu de votre poste, vos activités quotidiennes ?

Avec un budget de près de 4 millions d'euros et environ 70 salariés, la Mission locale est une véritable PME. Association loi de 1901 de droit privé, la Mission locale est soumise aux mêmes contraintes réglementaires comptables et sociales que n'importe quelle PME.

En étroite collaboration avec le directeur, j'interviens principalement dans les domaines suivants :

① Gestion Comptable et Financière

J'élabore le budget en conformité avec les choix stratégiques du bureau et du directeur et j'assure le contrôle budgétaire. J'établis les demandes de subventions et les bilans d'actions en lien avec les responsables des différents projets. Je gère la trésorerie en veillant à son optimisation.

Je dois garantir la fiabilité des comptes de l'association et l'établissement des documents financiers et comptables en conformité avec la législation.

② Ressources Humaines

Je m'assure de la conformité des contrats de travail, bulletins de paie, déclarations sociales... avec la législation sociale. J'assiste également le directeur dans les relations avec les instances représentatives du personnel : délégué syndical, comité d'entreprise et CHSCT.

③ Encadrement de l'équipe administrative

Je supervise l'ensemble de l'équipe administrative. Les fonctions occupées par cette équipe sont essentielles et viennent en appui des conseillers dans les domaines du préaccueil, des aides financières, de la formation, de la gestion des dispositifs et de l'emploi. On trouve également les métiers suivants : comptable, assistante de direction et informaticien.

④ Juridique

Je supervise la gestion et l'organisation des conseils d'administration, des assemblées générales dans le respect des obligations légales. Je contrôle également les engagements juridiques de l'association en centralisant et validant l'ensemble des contrats établis.

Ce poste réclame une grande polyvalence et disponibilité, je dois collaborer avec tous les services de la Mission locale : c'est ce qui en fait sa richesse.

Les enjeux ?

Le principal enjeu de mon poste est de fournir des informations comptables et financières claires au directeur et aux administrateurs pour les aider dans leur prise de décision.

Par ailleurs, dans les relations avec ses partenaires financiers, la mission locale doit de plus en plus justifier de son activité par une plus grande rigueur administrative (saisie P3 etc).

La multiplicité des financeurs pour une même action rend le montage complexe : nous établissons autant de demandes et de bilans que nous avons de financeurs avec des cadres et exigences différents. Les dossiers FSE (Fonds Sociaux Européens) sont aussi de plus en plus contraignants à gérer et nous

conduisent à développer nos outils de gestion et à renforcer le contrôle. Dans le domaine des ressources humaines, je participe au dialogue social. La croissance de notre activité au cours des cinq dernières années a un véritable impact sur la qualité des conditions de travail de l'ensemble des salariés.

Pour prévenir d'éventuelles difficultés, j'anime une cellule de veille des risques psychosociaux composée de salariés représentant les différents métiers exercés à la Mission locale.



Les orientations pour 2013

Emploi

- Déploiement des Emplois d'avenir sur le bassin d'emploi :

Volet qualitatif : identification et préparation des jeunes, mise en relation sur les offres, accompagnement en cours d'emploi.

Définition des postes du tutorat avec les employeurs.

Prospection auprès des entreprises du secteur marchand éligibles.

Volet quantitatif : nous ne connaissons pas encore notre objectif, il devrait se situer entre 500 et 600 en 2013.

- Contribution à la mise en œuvre des contrats de génération
- Alternance : nous visons en 2013 une nouvelle progression du nombre de jeunes accédant à l'alternance

Accueil

- Stabiliser notre intervention au Pays de Brocéliande
- Renforcer l'accueil dans les quartiers rennais
- Généraliser des accueils collectifs
- Réduire les délais d'attente pour les jeunes nouvellement accueillis

Accompagnement

- Stabiliser les financements pour inscrire dans la durée deux actions spécifiques à notre bassin d'emploi : « Sortir de la rue », « Dernier Ecou »
- Mise en œuvre du Contrat d'Accès à la Qualification
- Accompagnement des jeunes allocataires du RSA (Convention Conseil Général)



MISSION LOCALE
DU BASSIN D'EMPLOI
DE RENNES



Directeur de la publication : P. Jourdan
Analyses, rédaction : Y-M. Droual (Observatoire)
Conception : agence-sautrement.com - 02 99 78 09 09
Crédits photos : Mission locale,
Couverture : © Quinky_shutterstock.com



7, rue de la Parcheminerie
BP 30244 - 35102 RENNES Cedex 3
Tél. 02 99 78 00 78 - Fax. 02 99 78 17 67
contact@mlrennes.org

